



***RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION***

***A***

***L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE***

***EXERCICE 2023***

# **SOMMAIRE**

*Pages*

<b><i>PRESENTATION GENERALE D'ASTREE ASSURANCES</i></b>	<b><i>3</i></b>
Répartition du capital et des droits de vote	3
Conditions d'accès aux assemblées générales	3
Composition du Conseil d'Administration	4
<b><i>L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2023</i></b>	<b><i>5</i></b>
<b><i>ACTIVITES DE LA COMPAGNIE</i></b>	<b><i>10</i></b>
Production	10
Sinistres & Sinistralité	12
Gestion financière	14
<b><i>RESULTATS DE LA COMPAGNIE EN 2023</i></b>	<b><i>14</i></b>
L'activité non-vie	14
L'activité vie	18
Les frais généraux	19
Les résultats techniques	19
Le résultat net	20
Répartition des bénéfices	20
Renforcement des fonds propres	21
<b><i>NORMES PRUDENTIELLES ET GESTION DES RISQUES</i></b>	<b><i>21</i></b>
Ratios réglementaires	21
Contrôle interne et gouvernance	22
Lutte contre le blanchiment d'argent	23
Protection des données à caractère personnel	23
RSE-ESG	24
<b><i>LE TITRE ASTREE EN BOURSE</i></b>	<b><i>24</i></b>
<b><i>DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DE LA COMPAGNIE</i></b>	<b><i>25</i></b>
Le système d'information	25
L'évolution de l'effectif	26
La formation	26
<b><i>EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ACTIVITE EN 2024</i></b>	<b><i>26</i></b>

## ***PRESENTATION GENERALE D'ASTREE ASSURANCES***

**Dénomination :** Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Nationalité :** Tunisienne

**Siège Social :** 45, Avenue Kheireddine Pacha- 1002 TUNIS

**Téléphone :** 71-904-211

**Fax :** 71-902-723

**Site Web :** www.astree.com.tn

**Date de constitution :** 1949

**Durée :** 99 ans

**Registre National des Entreprises :** 0000080S

**Matricule fiscal :** 000080SPM000

**Capital social :** 30 000 0000 Dinars

**Objet social :** Entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

**Régime fiscal :** Droit commun

**Loi applicable :** Loi 92-24 du 9 Mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances.

### ***Répartition du capital et des droits de vote***

Au 31 décembre 2023, le capital social de l'ASTREE est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions et de droits de vote</b>	<b>%</b>
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	4 193 100	<b>69,88 %</b>
<b>Actionnaires Etrangers</b>	1 806 900	<b>30,12 %</b>
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>	<b>100%</b>

### ***Conditions d'accès aux assemblées générales***

L'Assemblée Générale est ouverte à tout actionnaire ayant retiré une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire, qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

# ***Composition du Conseil d'Administration***

## ***Président du Conseil d'Administration***

**M. Hichem REBAI**

## ***Directeur Général***

**M.Moez DIMASSI**

## ***Administrateurs***

M. Zouheir HASSEN

M. Ahmed KAMMOUN

M. Mohamed TRIFA : Administrateur indépendant

M. Sami ZGHAL : Administrateur indépendant

M.Ali LAHIOUEL : Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

La Banque de Tunisie

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel -GACM-

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-

## ***Comités rattachés au Conseil d'Administration***

Comité Permanent d'Audit Interne

Comité des Risques

Comité de Nomination et de Rémunération

## ***Commissaires aux Comptes***

Cabinet « GAC » représenté par Madame Selma LANGAR

Cabinet « CMC » représenté par Monsieur Cherif BEN ZINA

### **Conjoncture internationale <sup>1</sup>**

La conjoncture internationale a été marquée en 2023 par :

- La revue à la hausse, selon la Banque Mondiale, des prévisions de la croissance économique mondiale pour l'année 2023 contre un ralentissement prévu en 2024.
- La progression de la situation de l'emploi dans la plupart des pays développés en 2023.
- La baisse de la majorité des prix internationaux des produits de base en 2023.
- Le freinage plus vite que prévu de l'inflation en 2023.
- Le maintien de politiques monétaires restrictives par les principales Banques Centrales dans le but de faire converger l'inflation vers sa cible.

Au niveau de son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, édité au mois de janvier 2024, la Banque Mondiale (BM) anticipe une régression de la croissance économique mondiale en 2024, et ce, pour la troisième année consécutive, pour reculer à 2,4% contre 2,6% envisagée pour l'ensemble de l'année 2023. Ceci se justifie, essentiellement, par le dépérissement des marchés de travail, la baisse de la demande des services, les taux d'intérêt réels élevés et l'assainissement des finances publiques.

Encore faut-il souligner que la croissance mondiale pourrait témoigner un déclin plus important que prévu, en rapport avec les risques qui influent sur les perspectives, principalement la montée des tensions au Moyen-Orient et ses répercussions défavorables sur les chaînes d'approvisionnement, les marchés des produits de base, les relations commerciales et financières, en sus une croissance plus lente qu'anticipée en Chine.

À cet égard, l'activité économique devrait freiner dans les pays avancés avec une progression revenant de 1,5% en 2023 à 1,2% en 2024. La croissance devrait ralentir, particulièrement, aux États Unies, pour s'établir à 1,6% en 2024 contre 2,5% réalisée l'année dernière. Ceci s'explique par le niveau élevé des taux d'intérêt réels, le dépérissement prévu de la consommation, la dépréciation de l'épargne et l'affaiblissement des investissements. Pareillement pour le Japon où le taux de croissance se contenterait de 0,9% en 2024 contre 1,8% un an plus tôt.

Cependant, la Zone Euro éprouverait une légère accélération de son PIB réel, soit 0,7% en 2024 contre 0,4% l'an passé, justifiée fondamentalement par l'allègement des contraintes sur les prix qui devrait stimuler les salaires réels et accroître les revenus disponibles et par conséquent la demande.

En ce qui concerne les économies émergentes et en développement, l'activité économique devrait maintenir, en 2024, un rythme comparable à celui de l'année précédente, soit 3,9%. Néanmoins, ce progrès dissimule des divergences entre les différents pays.

Au sujet de l'inflation mondiale, la BM anticipe une poursuite de son repli pour l'année 2024, pour s'établir autour de 3,7%, en rapport avec le recul de la demande sous l'emprise des politiques monétaires restrictives approuvées par les principales banques centrales, outre l'affaiblissement prévu des prix internationaux des produits de base.

---

<sup>1</sup> Sources : Périodiques de conjoncture de la BCT

## Conjoncture nationale<sup>2</sup>

La conjoncture nationale a été marquée en 2023 par :

- La décélération de la croissance économique sur l'ensemble de l'année 2023 et un accroissement prévu en 2024.
- La hausse du taux de chômage pendant le troisième trimestre de 2023.
- La progression attendue des récoltes des principales filières agricoles au cours de la campagne 2023-2024.
- La résilience de l'activité des industries manufacturières orientées vers l'exportation pour l'année 2023, contre un rétrécissement de la production des industries extractives.
- La bonne performance de l'activité touristique en 2023.
- L'aggravation de l'inflation moyenne sur l'ensemble de l'année 2023.
- L'atténuation des besoins des établissements bancaires pendant le dernier trimestre de 2023.
- La reprise de l'activité du marché boursier et l'affermissement du volume des émissions publiques et privées.
- Le rétrécissement du déficit courant et le déclin du besoin de financement dégagé par le compte financier au cours de l'année 2023.
- La dépréciation du dinar vis-à-vis de l'euro et l'appréciation face au dollar pendant l'année 2023.

Pour l'intégralité de l'année 2023, les estimations comptent sur une nette décélération de la croissance économique, soit 0,9% en 2023 contre 2,6% l'an dernier. Cette évolution est attribuable à la persistance des répercussions permanentes de la crise sanitaire sur l'activité économique, aux pressions inflationnistes qui ont influencé les moteurs de la croissance notamment la consommation et l'investissement et ce, en sus de la diminution de la production de la filière agricole lourdement affectée par la sécheresse, ainsi que les difficultés des industries extractives.

Au sujet de la campagne agricole 2023-2024, elle a démarré dans des conditions climatiques favorables grâce à l'amélioration de la situation hydrique à l'issue des dernières précipitations.

En effet, concernant le secteur de l'arboriculture, la récolte d'huile d'olive pour la campagne actuelle est prévue entre 210 et 220 mille tonnes contre 217 mille enregistrées la saison précédente.

À l'égard de la récolte des agrumes pour la campagne sus-mentionnée, la production devrait progresser de 25,9% pour s'établir à 365 mille tonnes. Pareillement, la production des dattes devrait atteindre 390 mille tonnes, soit une amélioration de 14,7% au cours de cette campagne.

En ce qui concerne la balance alimentaire, elle s'est soldée, pendant l'année écoulée, par un déficit de 211,4 MDT contre 1991,7 MDT en 2022. Cette croissance est justifiée, particulièrement, par la hausse des exportations (+21,3%), principalement d'huile d'olive (+52,4%), associé à une contraction des importations (-6,2%), notamment, celles des céréales (-11,2%) et des huiles végétales (-40%). Par voie de conséquence, le taux de couverture s'est amélioré de 22 points de pourcentage pour s'établir à 97,2%.

---

<sup>2</sup> Sources : Périodiques de conjoncture de la BCT

S'agissant de l'industrie, l'activité industrielle a été marquée, en 2023, par le bon comportement des industries manufacturières exportatrices en même temps qu'une contreperformance des industries extractives.

De ce fait, les échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur, ont été caractérisés, pendant l'année 2023, par une continuation de l'accroissement des exportations des industries mécaniques et électriques (+15,9% contre +14,1% en 2022) contre un fléchissement notable de celles des industries du textile, habillement et cuirs (+6,9% contre +21,9%), en raison de la baisse de la demande provenant de la Zone Euro.

De leur côté, les exportations du secteur agro-alimentaire ont éprouvé une décélération (+17,8% contre +34,2% en 2022), en rapport avec le déclin de la production d'huile d'olive et ce, en dépit de la hausse des prix sur le marché international.

En revanche, les exportations relatives aux industries extractives (mines, phosphates et dérivés) ont enregistré un repli considérable (-25,8% en 2023 contre +56,1% un an auparavant) par suite de la baisse de la production de phosphate (2,3 millions de tonnes, au cours des 10 premiers mois de 2023, contre un objectif annuel de 5,1 millions de tonnes).

Pour leur part, les importations de matières premières et demi-produits ont connu une contraction de 7,3% contre +31,6% une année auparavant, cependant, les importations de biens d'équipement ont accusé un ralentissement (+2,9% contre +12,3%).

Sur le plan énergétique, le déficit de la balance énergétique s'est amélioré durant l'année 2023, pour revenir à 9.665,7 MDT contre 10.566,2 MDT en 2022, soit 56,6% du déficit commercial global. Cette progression est imputable à la diminution des importations (-10,8% contre +83,7%) conjuguée à la contraction des exportations (-16,2% contre +51,4%).

Concernant le secteur touristique, le rétablissement de l'activité s'est confirmé au cours de l'année 2023, comme en preuve, l'évolution maintenue de ses principaux indicateurs. D'ailleurs, le flux de touristes étrangers s'est développé de 57,4% portant sur 8,1 millions de touristes contre 5,2 millions une année auparavant.

Corrélativement, les nuitées touristiques globales, ont connu, en 2023, une augmentation de 27%, atteignant 24,6 millions d'unités contre 19,4 millions en 2022. Néanmoins, elles demeurent amplement inférieures à leur niveau pré-Covid (29,9 millions d'unités).

Parallèlement, les recettes touristiques en devises ont progressé, au cours de la même période, à un rythme plus lent que l'année écoulée (+28,1% contre +83,5%) pour s'établir à 6943,5 MDT. Sans impact change, la croissance de ces recettes a été de 25,5% contre 79,4% en 2022.

Quant à l'inflation moyenne, elle s'est aggravée, sur l'ensemble de l'année 2023, pour s'établir à 9,3% contre 8,3% une année auparavant suite, en particulier, à l'accroissement des prix des produits alimentaires (+14,4% contre +10,9% à fin décembre 2022), et ce en dépit du ralentissement enregistré au niveau des prix des produits manufacturés (+8,3% contre +9,1%).

Par rapport aux paiements extérieurs, le secteur extérieur de la Tunisie a évolué, au cours de l'année précédente, dans un climat économique international ardu, caractérisé par l'accentuation des tensions géopolitiques et la persistance des pressions inflationnistes pourtant la détente des prix internationaux des principaux produits de

base. De ce fait, la conjoncture économique nationale a profondément subi les effets de l'atonie de l'activité mondiale notamment des principaux pays de la zone euro touchant de sorte la demande des produits manufacturiers auprès de la Tunisie.

Dans ce contexte, le déficit de la balance courante s'est replié de manière significative en 2023 pour revenir à -4,1 milliards de dinars, soit -2,6% du PIB. Ce résultat est imputable à la récession du déficit commercial de 15,3% qui s'est conjuguée à la consolidation des recettes des services spécialement ceux relatifs à la fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers (+25,9%) et des flux en devises générés par le secteur touristique (+28,1%).

Parallèlement, la balance générale des paiements (variation des avoirs de réserve) a subi un fort redressement pour dégager un excédent de 3.371 MDT (contre -541 MDT une année auparavant). À ce titre, les avoirs nets en devises se sont renforcés pour atteindre 26.408 MDT, soit l'équivalent de 120 jours d'importation, au bout de l'année 2023 (contre 22.949 MDT et 100 jours, respectivement, à la fin de l'année 2022).

Pour ce qui concerne le taux de change du dinar : À l'issue de l'année 2023 et comparé à sa valeur à fin décembre 2022, le taux de change du dinar a enregistré une dévalorisation sur le marché interbancaire de 2,4% par rapport à l'euro et de 5,5% vis-à-vis du dirham marocain, tandis qu'il s'est apprécié de 1,4% à l'égard au dollar et de 7,6% face au yen japonais.

Sur le marché de change international et au cours de la même période, l'euro s'est apprécié de 3,2% par rapport au dollar.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, le dinar s'est déprécié de 1% par rapport à l'euro, de 1,9% à l'égard du yen japonais et de 0,6% face au dirham marocain. En revanche, il s'est apprécié de 3,7% vis-à-vis au dollar.

En termes de moyenne annuelle, le dinar a connu une dépréciation de 2,9% de sa valeur contre l'euro, 1,1% face au dirham marocain et 0,1% vis-à-vis du dollar américain, alors qu'il s'est apprécié de 6,2% par rapport au yen japonais.

À l'égard de l'activité du marché financier, elle a été marquée, pendant le dernier trimestre de l'année 2023, par la progression de 3,5% de l'indice de référence TUNINDEX contre une baisse de 5,6% au titre du trimestre précédent ;

D'autre part, la capitalisation boursière a accusé une appréciation de 3,2% par rapport au troisième trimestre 2023 pour se situer à 24.462 MDT représentant 15,4% du PIB à fin décembre 2023.

En ce qui concerne le bilan de l'évolution des indices sectoriels sur l'année 2023, il a affiché une amélioration de 7 indices sur 12 publiés, ayant réalisé des rendements positifs à des taux variant entre 1,4% (Indice des Services aux Consommateurs et indice de Distribution) et 33,6% (Indice des Services Financiers). Les 5 indices restants ont enregistré des performances négatives variant entre -11,1% (Indice Produits Ménagers et de Soins Personnel) et -0,4% (Indice Bâtiment et Matériaux de Construction).



## **Le Secteur des Assurances :**

Le secteur des Assurances a été marqué en 2023 par :

1. La révision des dispositions relatives au rachat des contrats d'assurances Vie et Capitalisation (Réf: avenant du 06/04/2023 au règlement n°01/2016 relatif à l'assurance Vie et Capitalisation).
2. L'institution d'un nouveau cadre réglementaire (règlement n°01/2023 du CGA du 15 septembre 2023) portant sur le traitement et le suivi des requêtes adressées au Comité Général des Assurances concernant les services d'assurance.
3. La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un système de collecte de données auprès des Compagnies d'assurances.
4. Le renforcement par le Comité Général des Assurances des moyens de contrôle du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme au niveau des Compagnies d'assurances.
5. La poursuite du projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS ».
6. La poursuite du projet de mise en place du référentiel de Solvabilité Basée sur les Risques (SBR) : À la suite de l'élaboration d'une feuille de route à horizon 2028 avec l'appui de la Banque Mondiale, le Comité Général des assurances a entamé la 2<sup>ème</sup> phase du projet visant la mise en place des normes prudentielles (Bilan prudentiel).

Par ailleurs, l'année 2023 a été caractérisée par la conduite de plusieurs projets menés par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA) dont les plus importants sont :

1. La mise en place d'un guide pratique de protection des données personnelles dans le secteur des assurances.
2. La mise en place au sein de la FTUSA d'un CERT Assurance (Computer Emergency Response Team), qui permet d'échanger avec les DSI et les RSSI au niveau des Compagnies d'assurances sur les enjeux de la sécurité des systèmes d'information.
3. Le projet de mise en place d'une plateforme d'échanges des recours inter-Compagnies en matière d'indemnisation des sinistres Automobile, dont la mise en exploitation est prévue début 2024.
4. Le lancement du projet sectoriel de mise en place d'un référentiel Automobile & du constat digital Automobile (e-constat), visant, respectivement l'optimisation du processus d'indemnisation Auto et l'amélioration de la qualité des services rendus aux clients.
5. Le projet de mise en place d'une Agence de lutte contre la fraude « Alfa ».
6. Le projet de mise en place d'une cartographie des risques sectorielle visant à renforcer la culture « *Risk Management* » au sein du secteur des assurances.
7. Le projet du code des assurances et celui de la loi organique relative aux comptes financiers à des fins fiscales.
8. L'Assistance des Compagnies d'Assurances au choix d'un outil IFRS 17.

## ACTIVITES DE LA COMPAGNIE

### PRODUCTION

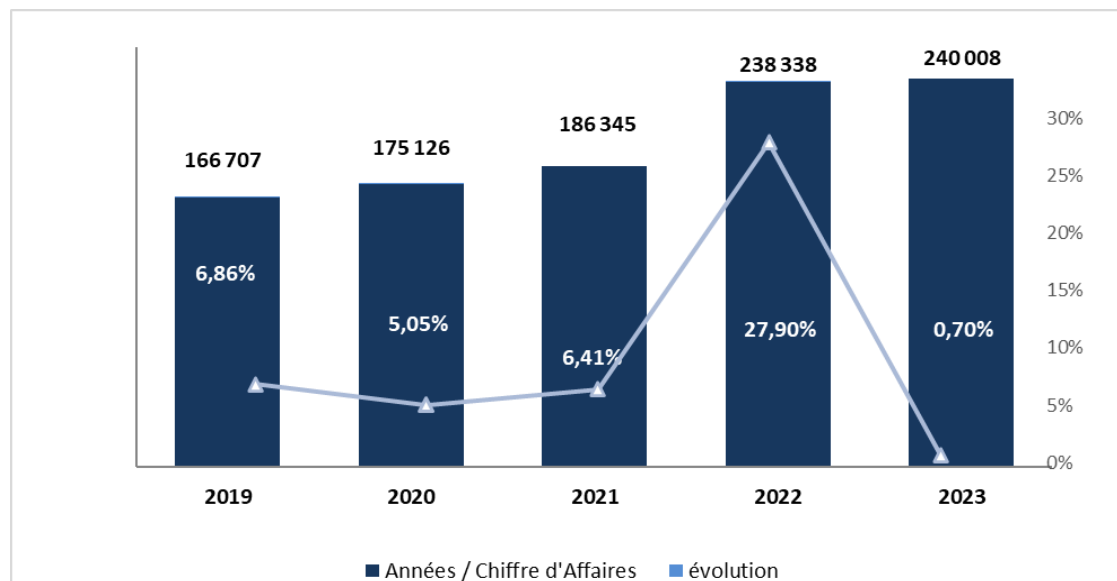
#### Evolution du Chiffre d'Affaires

L'activité de la Compagnie s'est qualifiée en 2023 par une légère progression de son chiffre d'affaires, qui a atteint 240.008 mille dinars contre 238.338 mille dinars en 2022, soit une évolution de 0,70% (contre 27,90% en 2022). Cette faible croissance est expliquée, essentiellement, par la branche Vie (-15.206 mille dinars) et spécifiquement au gap laissé par la comptabilisation, en 2022, de la valeur de transfert d'un contrat important en assurance Vie, soit 18.549 mille dinars. À l'exclusion de cette opération exceptionnelle, l'activité de la Compagnie aurait progressé de 9,20%.

Toutefois, la persistance d'un environnement économique ardu n'a pas été opportun au développement de l'investissement, ce qui a freiné la relance de l'activité du secteur des assurances, notamment en matière d'affaires nouvelles, plus particulièrement pour le segment des Entreprises.

Le graphique suivant retrace l'évolution de l'activité globale de la Compagnie sur les cinq dernières années :

(En MDT)



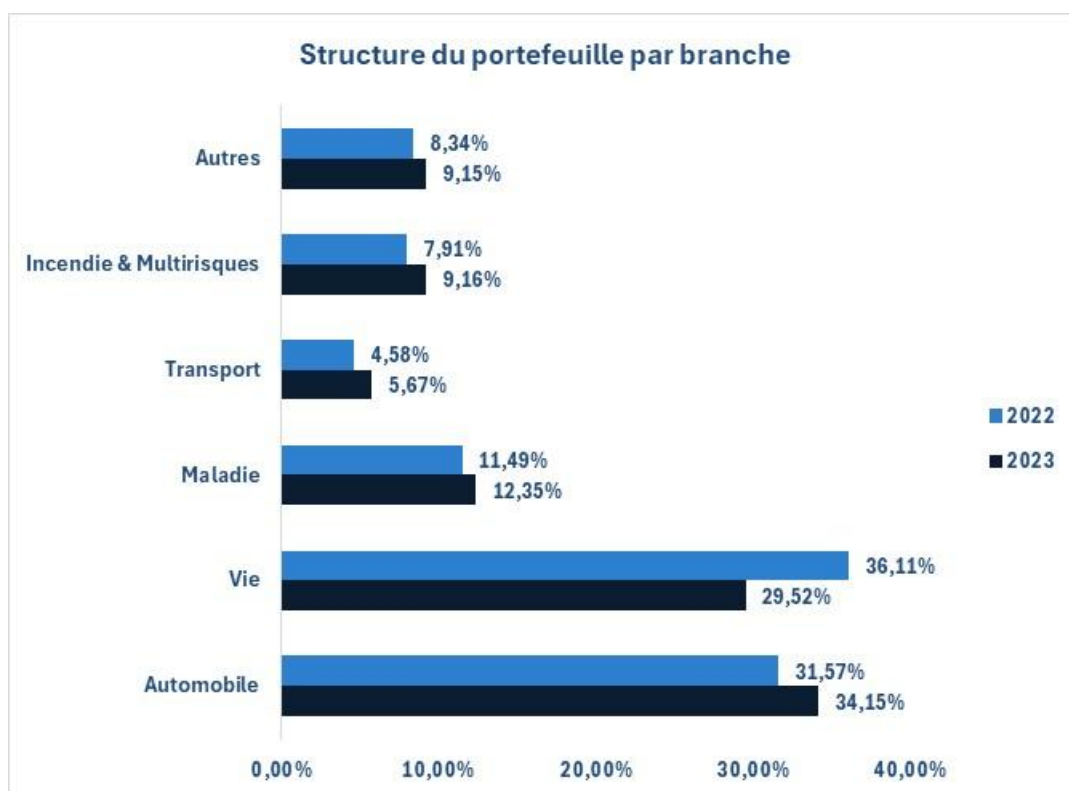
#### Structure du portefeuille de la Compagnie

Le structure du portefeuille de la compagnie a connu les principales modifications suivantes :

- La branche Auto regagne sa position au 1er rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part en croissance de 2,59 points (34,15% contre 31,57%

en 2022). (2ième rang en 2022 suite à la croissance exceptionnelle de la branche Vie).

- La branche Vie se trouve reléguée, au 2ième rang dans le portefeuille de la Compagnie. Elle accuse un recul de 6,59 points de sa part en s'établissant à 29,52% au 31/12/2023. Ceci découle de la comptabilisation en 2022 de la valeur de transfert d'un contrat important en Vie-Capitalisation.
- La branche Maladie maintient sa position au 3ième rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une progression de sa part de 0,86 point (12,35% contre 11,49 % au 31/12/2022).
- Une croissance de la part de la branche Incendie et Multirisques de 1,25 points avec une part cumulée de 9,16% contre 7,91% en 2022. Ceci lui a permis de conserver sa place au 4ième rang dans la structure du portefeuille de la Compagnie.
- La branche Transport se positionne au 5ième rang dans le portefeuille de la Compagnie, en renforçant son poids de 1,09 points (5,67% contre 4,58% en 2022).
- La branche Responsabilité Civile conserve sa place au 6ème rang dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part de 3% (3,3% en 2022).

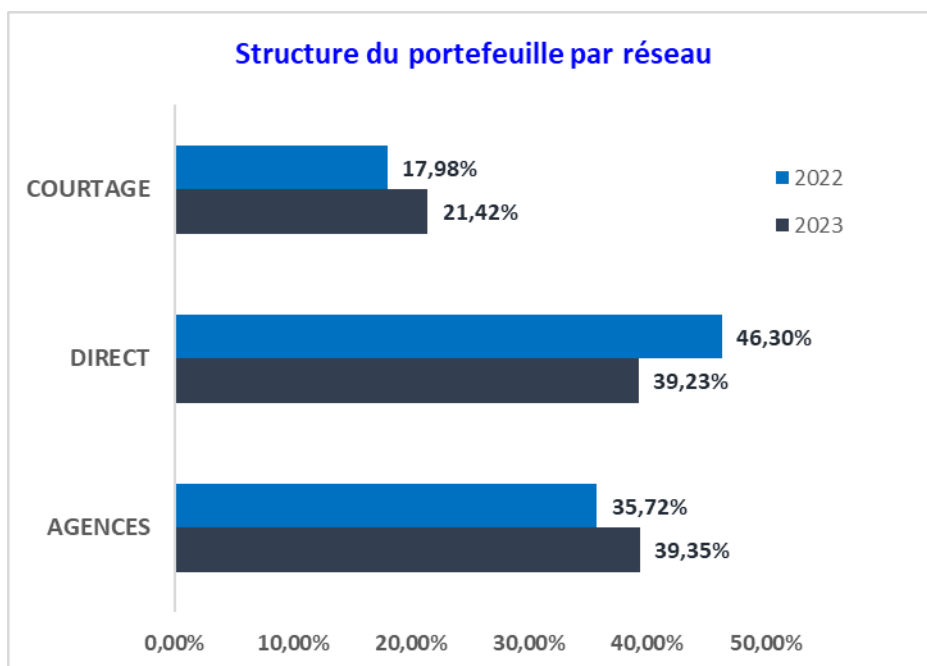


### ***Évolution de la structure du portefeuille par réseau de distribution***

La structure du portefeuille par réseau de distribution a évolué en faveur des réseaux Agences (+3,62 points) et Courtage (+3,44 points) au détriment du Bureau Direct (-7,06 points). Cette situation traduit le caractère exceptionnel de 2022, marqué par la comptabilisation de la valeur de transfert d'un contrat important en assurance Vie et relevant du Bureau Direct.

Le tableau et le graphique, ci-après, illustrent cette évolution :

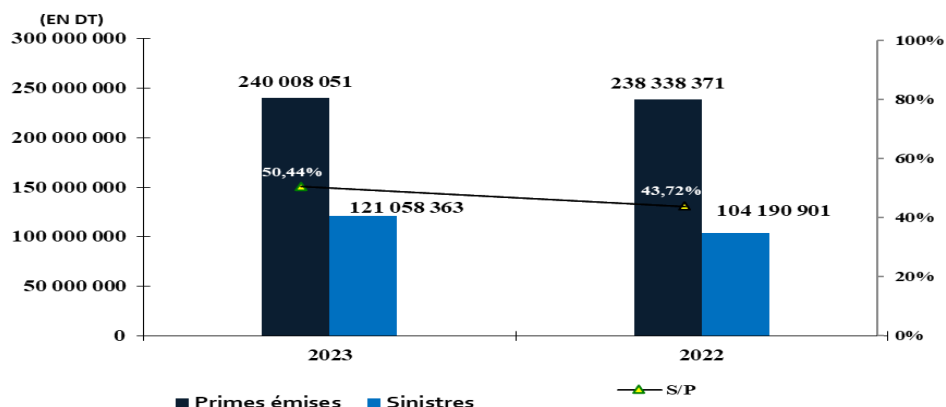
Réseau	Part (en %)		Variation (En points)
	31/12/2023	31/12/2022	
Bureau Direct	39,23%	46,30%	-7,06
Agences	39,35%	35,72%	+3,62
Courtage	21,42%	17,98%	+3,44
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	



### **SINISTRES & SINISTRALITE**

Le volume des sinistres déclarés a atteint, au terme de l'exercice 2023, un montant de 121.058.363 dinars contre 104.190.901 dinars en 2022, soit une hausse de 16,19%. Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des sinistres déclarés ainsi que la sinistralité globale (2023-2022) :

### Evolution de la Sinistralité Globale



La sinistralité globale de la Compagnie, mesurée par le ratio de Sinistres à Primes, s'est établie en 2023 à 50,44% contre 43,72% en 2022, soit une aggravation de 6,72 points. Celle-ci est imputable essentiellement à la survenance de sinistres majeurs au niveau des risques d'Entreprises (10MD environ), ainsi qu'à l'aggravation de la sinistralité de la branche Automobile, laquelle se trouve imputable essentiellement à l'augmentation des coûts des sinistres matériels Auto.

Exception faite de l'opération exceptionnelle de transfert du contrat Vie- Capitalisation sus-indiqué réalisé en 2022 (composante non génératrice de sinistres), l'aggravation de la sinistralité globale de la Compagnie se limiterait à 3 points (50,44% contre 47,41% en 2022).

### Evolution de la sinistralité par réseau

Au terme de l'exercice 2023, le Courtage a vu sa sinistralité s'aggraver sensiblement en raison de sinistres majeurs au niveau du segment Entreprises. En ce qui concerne le Bureau Direct, sa sinistralité demeure favorable en dépit de son aggravation de plus de 4 points. Quant au réseau Agences, il a enregistré une légère aggravation liée à la branche Auto.

Le tableau ci-après indique les variations enregistrées :

Réseau	S/P (en %)		Variation (En points)
	31/12/2023	31/12/2022	
<b>Bureau Direct</b>	28,31%	24,07%	<b>+4,24</b>
<b>Agences</b>	64,48%	63,08%	<b>+1,40</b>
<b>Courtage</b>	65,18%	55,83%	<b>+9,35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50,44%</b>	<b>43,72%</b>	<b>+6,72</b>

## **LA GESTION FINANCIERE**

### **Les Placements**

Les placements nets de la Compagnie totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 695.546.945 dinars (610.783.856 dinars au 31 décembre 2022). Ces placements ont généré un revenu total de 57.153.243 dinars (42.425.374 dinars en 2022), soit une évolution de 34,71%.

Le portefeuille net des placements financiers a atteint, au 31 décembre 2023, un montant de 675.164.187 dinars contre 589.497.611 dinars en 2022. En ce qui concerne le revenu généré par ce portefeuille, il a progressé de 36,40%, en passant de 40.242.848 dinars à 54.909.214 dinars, au terme de l'exercice 2023.

### **La Trésorerie**

Au terme de l'exercice 2023, les encaissements de la Compagnie totalisent un montant de 257.099.198 dinars contre 248.786.328 dinars, à la même période en 2022, soit une progression de 3,34%.

Quant au ratio d'encaissement global de la Compagnie, il s'est accru de 1,24 points pour atteindre 85,52% en 2023 contre 84,28% en 2022.

## **RESULTATS DE LA COMPAGNIE EN 2023**

### **L'ACTIVITE NON-VIE**

#### **L'AUTOMOBILE**

Les émissions de la branche Auto se sont établies à 81.974.260 dinars contre 75.236.846 dinars en 2022, soit une évolution de 8,95%.

En ce qui concerne les sinistres déclarés de la branche, ils totalisent 64.018.421 dinars contre 56.661.193 dinars en 2022. Il en découle une aggravation de la sinistralité en Automobile de 2,79 points.

Cette situation s'explique essentiellement par l'augmentation du coût moyen des sinistres matériels (+14,25%).

#### **Résultats de la Branche Automobile**

	2023	2022	(En DT) Variation
<b>Primes émises</b>	81 974 260	75 236 846	8,95%
<b>Sinistres</b>	64 018 421	56 661 193	12,98%
<b>S/P</b>	<b>78,10%</b>	<b>75,31%</b>	<b>2,79 Pts</b>

## L'INDIVIDUELLE

L'activité de la branche Individuelle est restée quasiment au même niveau que l'exercice 2022, avec un volume de production de 1.020.214 dinars contre 1.021.067 dinars en 2022.

Quant à la sinistralité de la branche, elle enregistre une légère amélioration de 0,69 point en s'établissant à 38,62 % en 2023.

### Résultats de la branche Individuelle

	2023	2022	(En DT) Variation
<b>Primes émises</b>	1 020 214	1 021 067	-0,08%
<b>Sinistres</b>	394 050	401 472	-1,85%
<b>S/P</b>	<b>38,62%</b>	<b>39,32%</b>	<b>-0,69 Pt</b>

## L'INCENDIE & MULTIRISQUES

La branche Incendie et Multirisques cumule un volume de primes de 21.978.145 dinars contre 18.863.700 dinars en 2022, soit une progression relativement importante de l'activité de 16,51%. Celle-ci est liée principalement à l'apport en primes d'un ensemble d'affaires nouvelles, et au renforcement du niveau de primes de certains contrats en portefeuille.

Quant aux sinistres déclarés, ils ont enregistré un écart favorable de 1.741.876 dinars en s'établissant à 8.118.008 dinars en 2023. Ceci s'est répercuté sur la sinistralité de la branche, avec un redressement important de plus de 15 points, soit 36,94% au terme de l'année de référence.

### Résultats consolidés des Branches Incendie & Multirisques

	2023	2022	(En DT) Variation
<b>Primes émises</b>	21 978 145	18 863 700	16,51%
<b>Sinistres</b>	8 118 008	9 859 887	-17,67%
<b>S/P</b>	<b>36,94%</b>	<b>52,27%</b>	<b>-15,33 Pts</b>

## LE TRANSPORT ET L'AVIATION

Le chiffre d'affaires de la branche Transport & Aviation a atteint en 2023 un montant de 13.606.107 dinars contre 10.927.250 dinars au 31/12/2022, soit une évolution favorable de 24,52%. Cette croissance se trouve généralisée au niveau de toutes les composantes de la branche, à savoir les risques pétroliers, les assurances facultés et l'Aviation.

Quant à la sinistralité de la branche, celle-ci demeure favorable et s'est améliorée davantage traduisant l'absence de sinistres majeurs au cours des deux derniers exercices, en s'établissant à 13,21% contre 18,04% en 2022.

## Résultats de la Branche Transport et Aviation

(En DT)

	2023	2022	Variation
<b>Primes émises</b>	13 606 107	10 927 250	24,52%
<b>Sinistres</b>	1 796 795	1 971 093	-8,84%
<b>S/P</b>	<b>13,21%</b>	<b>18,04%</b>	<b>-4,83 Pts</b>

### LES AUTRES DOMMAGES AUX BIENS :

La rubrique « Autres dommages aux biens » regroupe l'ensemble des Risques Techniques et les Risques Divers (Vol, Bris de glaces et Dégâts des eaux). Ces risques cumulent au terme de l'année 2023 un volume de primes de 6.521.397 dinars contre 4.859.058 dinars en 2022.

Pour ce qui est des sinistres déclarés de la branche, ils totalisent en 2023 un volume de 4.476.702 dinars contre 2.275.693 dinars en 2022. Quant à la sinistralité de la branche, elle enregistre une aggravation de plus de 20 points, soit 68,65% contre 46,83% en 2022, imputable aux risques techniques.

- LES RISQUES TECHNIQUES :

La production de la branche Risques Techniques a atteint 5.973.593 dinars en 2023 contre 4.321.671 dinars en 2022, soit une évolution favorable de 38,22%.

Quant aux sinistres déclarés, ils cumulent en 2023 un montant de 4.405.303 dinars contre 2.207.733 dinars en 2022, qui s'explique par la survenance d'un sinistre majeur au niveau de la composante « Bris de Machines ».

- LES RISQUES DIVERS :

Les Risques Divers, composés du « Vol, Bris de Glaces et Dégâts des Eaux », enregistrent en 2023 un volume de primes émises de 547.804 dinars contre 537.387 dinars en 2022.

Les sinistres déclarés au titre des Risques Divers totalisent en 2023 un montant de 71.399 dinars contre 67.959 dinars en 2022.

Le tableau, ci-après, illustre l'évolution des indicateurs d'activité de la catégorie « Autres Dommages aux biens » :

## Résultats de la branche Autres dommages aux biens

(En DT)

	2023	2022	Variations
<b>Primes émises</b>	6 521 397	4 859 058	34,21%
<b>Sinistres</b>	4 476 702	2 275 693	96,72%
<b>S/P</b>	<b>68,65%</b>	<b>46,83%</b>	<b>21,81 Pts</b>



### LA CONSTRUCTION :

Les primes émises au titre des assurances construction (RC Décennale) se sont établis à 331.127 dinars contre 258.346 dinars en 2022.

En ce qui concerne les sinistres déclarés de la branche, ils totalisent au terme de l'exercice 2023, un montant de 105.050 dinars contre 55.000 dinars en 2022. Quant à sa sinistralité, elle s'est établie à 31,72%.

### **Résultats de la Branche RC Décennale (Construction)**

(En DT)

	2023	2022	Variations
<b>Primes émises</b>	331 127	258 346	28,17%
<b>Sinistres</b>	105 050	55 000	91,00%
<b>S/P</b>	<b>31,72%</b>	<b>21,29%</b>	<b>10,44 Pts</b>

### LA RESPONSABILITE CIVILE

La branche RC a enregistré en 2023 un volume de production de 7.199.218 contre 7.859.678 dinars en 2022.

Quant aux sinistres déclarés de la branche, ils totalisent un volume de 5.609.177 dinars contre 1.298.626 dinars en 2022. Ainsi, la branche a vu sa sinistralité s'aggraver de plus de 60 points, soit 77,91% au terme de l'exercice 2023. Cette situation est imputable à la survenance d'un sinistre majeur ayant marqué la sinistralité de la branche.

### **Résultats de la Branche Responsabilité Civile**

(En DT)

	2023	2022	Variation
<b>Primes émises</b>	7 199 218	7 859 678	-8,40%
<b>Sinistres</b>	5 609 177	1 298 626	331,93%
<b>S/P</b>	<b>77,91%</b>	<b>16,52%</b>	<b>61,39 Pts</b>

### L'AGRICOLE

Au terme de l'année 2023, les assurances Agricoles cumulent un volume de primes de 663.547 dinars contre 680.387 dinars en 2022, soit une légère baisse de l'activité de 2,48%.

Concernant les sinistres déclarés de la branche, ils se sont établis à 615.295 dinars contre 201.888 dinars en 2022. Il en résulte une aggravation de la sinistralité de 63 points (S/P : 92,73% en 2023), provenant de la composante grêle.

### **Résultats de la Branche Risque Agricole**

(En DT)

	2023	2022	Variation
<b>Primes émises</b>	663 547	680 387	-2,48%
<b>Sinistres</b>	615 295	201 888	204,77%
<b>S/P</b>	<b>92,73%</b>	<b>29,67%</b>	<b>63,06 Pt</b>

## LE CREDIT

La branche Crédit cumule en 2023 un volume de primes de 2.437.052 dinars contre 2.138.224 dinars en 2022, soit une progression de 13,98% induite par une évolution favorable des deux composantes de la branche, à savoir le Crédit Export et Domestique.

Quant à la sinistralité de la branche, elle s'est établie à un niveau normal (S/P : 38,31%) en dépit de son aggravation par rapport à l'exercice 2022.

### Résultats de la Branche Crédit

(En DT)

	2023	2022	Variation
<b>Primes émises</b>	2 437 052	2 138 224	13,98%
<b>Sinistres</b>	933 514	257 771	262,15%
<b>S/P</b>	<b>38,31%</b>	<b>12,06%</b>	<b>26,25 Pt</b>

## L'ASSISTANCE AUX VOYAGES

La production de la branche Assistance a atteint un montant de 1.058.013 dinars contre 772.853 dinars en 2022, soit une croissance de 36,90%.

## LA SANTE (MALADIE & INVALIDITE)

La branche Santé (Maladie & Invalidité) a vu son activité évoluer de 8,92% en cumulant un chiffre d'affaires de 32.271.400 dinars au terme de l'année 2023 contre 29.627.659 dinars en 2022.

Concernant les sinistres déclarés de la branche, ils totalisent en 2023 un montant de 29.016.015 dinars contre 26.269.358 dinars en 2022. Il en résulte une aggravation de la sinistralité de la branche de 1,25 points, en s'établissant à 89,91% contre 88,66% en 2022.

### Résultats de la Branche Maladie & Invalidité

(En DT)

	2023	2022	Variation
<b>Primes émises</b>	32 271 400	29 627 659	8,92%
<b>Sinistres</b>	29 016 015	26 269 358	10,46%
<b>S/P</b>	<b>89,91%</b>	<b>88,66%</b>	<b>1,25 Pts</b>

## L'ACTIVITE VIE

Le chiffre d'affaires de la branche Vie s'est établi en 2023 à 70.857.284 dinars contre 86.063.147 dinars en 2022, soit un recul de 17,67%. Cette baisse s'explique par la comptabilisation en 2022 de la valeur de transfert d'un contrat exceptionnel en Vie-Capitalisation. Il en découle un recul du poids de la branche au niveau du portefeuille de la Compagnie, soit une part de 29,52% contre 36,11% en 2022.

Les sinistres déclarés de la branche Vie totalisent en 2023 un montant de 5.975.335 dinars contre 4.938.920 dinars en 2022, soit une augmentation de 20,98%. Il en résulte une aggravation de la sinistralité de la branche de 2,69 points.

## Résultats de la Branche Vie

(En DT)

	2023	2022	Variation
<b>Primes émises</b>	70 857 284	86 063 147	-17,67%
<b>Sinistres</b>	5 975 335	4 938 920	20,98%
<b>S/P</b>	<b>8,43%</b>	<b>5,74%</b>	<b>2,69 Pts</b>

## LES FRAIS GENERAUX

Les frais généraux cumulent en 2023 une enveloppe de 50.318.540 dinars contre 50.021.099 dinars en 2022, soit une augmentation de 0,59% par rapport à l'exercice précédent.

Ces frais généraux sont constitués essentiellement des charges du personnel qui totalisent au 31/12/2023, un montant de 17.771.203 dinars contre 15.500.899 dinars en 2022 (+14,65%), et des commissions qui totalisent au terme de la période de référence, un montant de 24.837.850 dinars contre 21.847.478 dinars en 2022 (+13,69%).

Le ratio des frais généraux rapportés aux primes émises est resté quasiment stable pendant la période de référence, pour s'établir à 20,97% en 2023 contre 20,98% en 2022.

Le ratio des commissions sur les primes émises a atteint 10,35% en 2023 contre 9,17% en 2022.

## LES RESULTATS TECHNIQUES

### LE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

L'activité technique non-Vie s'est soldée par un résultat bénéficiaire de 14.783 mille dinars contre 6.847 mille dinars en 2022.

(En DT)

Résultat technique Non-Vie	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Montant</b>	23 279 132	25 863 627	7 762 313	6 846 173	14 782 595
<b>Evolution</b>	<b>120,74%</b>	<b>11,10%</b>	<b>-69,99%</b>	<b>-11,80%</b>	<b>115,91%</b>

## LE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Le résultat Vie a plus que doublé en dégagant un bénéfice de 14.560 mille dinars contre 6.959 mille dinars en 2022.

Cette amélioration traduit la poursuite du retour progressif du résultat Vie à sa tendance normale, après une année exceptionnelle 2021 marquée par l'impact de la pandémie COVID-19 sur la fréquence des sinistres, notamment au niveau des assurances Décès.

(En DT)

Résultat technique Vie	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Montant</b>	23 032 651	10 533 472	4 208 100	6 959 655	14 560 216
<b>Evolution</b>	<b>219,16%</b>	<b>-54,27%</b>	<b>-60,05%</b>	<b>65,39%</b>	<b>109,21%</b>

## LE RESULTAT NET

Au terme de l'exercice 2023, le résultat net de la Compagnie s'est établi à 22.678 mille dinars contre 17.104 mille dinars.

Cette progression du résultat global de la Compagnie est liée à l'évolution des résultats techniques Non-Vie Vie et Vie.

### Evolution du résultat net

(En DT)

Résultat net	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Montant</b>	51 276 988	25 524 992	21 056 249	17 103 870	22 678 287
<b>Evolution</b>	<b>214,22%*</b>	<b>-50,22%</b>	<b>-17,51%</b>	<b>-18,77%</b>	<b>32,59%</b>

\*Réalisation d'une plus-value exceptionnelle d'environ 38MD, rentrant dans le cadre de la conformité à la réglementation en vigueur relative aux participations croisées au sein des groupes de sociétés.

## REPARTITION DES BENEFICES

Il est à signaler que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé au titre de réserves obligatoires ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le 10<sup>ème</sup> du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale.
- Les sommes reportées à nouveau.
- Le reliquat est réparti aux actionnaires.
- La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

## Répartition des bénéfices

(En DT)

Rubriques	2021	2022	2023
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	21 056 249	17 103 870	22 678 287
<b>Report antérieur</b>	565 196	521 445	625 315
<b>Total à répartir</b>	<b>21 621 445</b>	<b>17 625 315</b>	<b>23 303 602</b>
<b>Répartition</b>			
<b>Réserves</b>			
<i>Réserves légales</i>			
<i>Autres réserves</i>	4 300 000	5 000 000	
<b>Report à nouveau</b>	521 445	625 315	
<b>Dividendes</b>	<b>16 800 000</b>	<b>12 000 000</b>	

## RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la compagnie avant répartition du résultat de l'exercice ont atteint 168.575.790 Dinars au terme de 2023 contre 157.897.503 Dinars au 31 décembre 2022.

## Tableau d'évolution des capitaux propres

(En DT)

Rubriques	2021	2022	2023
<b><u>Capitaux propres :</u></b>			
Capital social	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Réserves et primes liées au capital	67 045 873	75 245 873	82 245 873
Autres capitaux propres	38 926 315	35 026 315	33 026 315
Résultats reportés	565 196	521 445	625 315
<b>Total capitaux propres avant résultat</b>	<b>136 537 384</b>	<b>140 793 633</b>	<b>145 897 503</b>
Résultat au 31 décembre	21 056 249	17 103 870	22 678 287
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>157 593 633</b>	<b>157 897 503</b>	<b>168 575 790</b>
Total capitaux propres après affectation	140 793 633	145 897 503	

## ***NORMES PRUDENTIELLES ET GESTION DES RISQUES***

### RATIOS REGLEMENTAIRES

En tant que société d'assurances, la Compagnie doit identifier et quantifier ses engagements futurs et actuels. A cet effet, Astrée a constitué les provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits (réf: article 59 du code des assurances). Par ailleurs, la Compagnie a constitué une marge de solvabilité suffisante pour toutes ses opérations (réf: article 58 bis du code des assurances). Il s'agit de ratios réglementaires garants d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité.

## **CONTROLE INTERNE ET GOUVERNANCE**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Compagnie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations à travers les structures dédiées à cet effet.

En effet, la structure d'audit interne au sein de la Compagnie a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandations pour son amélioration.

La structure conformité a pour mission de mettre en œuvre une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, formaliser et mettre à jour périodiquement la politique de conformité de la compagnie, identifier et évaluer le risque de non-conformité et animer la filière conformité (suivi des incidents et des actions associées).

La structure de gestion des risques a pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la compagnie en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.

La structure d'actuariat a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification et les règles de souscription des produits.

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2023 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Trois comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance. Il s'agit du Comité Permanent d'Audit Interne, du Comité des Risques et du Comité de Nomination et de Rémunération.

Le Comité Permanent d'Audit Interne veille au respect par la société de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la société. Il propose la nomination des Commissaires aux Comptes et autorise la désignation des auditeurs internes.

Le Comité des Risques rend compte au Conseil d'Administration en matière de gouvernance de la surveillance des risques. Il conseille le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature et en contrôle la mise en place. Il approuve et revoit régulièrement les politiques régissant la prise, la

gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la compagnie est ou pourrait être exposée.

Il examine les rapports réguliers sur la gestion des risques liés aux activités de la compagnie, et la manière dont ils sont contrôlés et suivis par la structure en charge de la gestion des risques. Il contrôle l'exposition au risque des activités, par l'examen régulier de la cartographie des risques et s'assure de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et de la direction générale.

Par ailleurs, la Compagnie dispose d'un Comité de placements chargé essentiellement de la mise en œuvre et de la mise en application d'une stratégie générale de placement de la Compagnie. Il veille à assurer une gestion optimale du portefeuille de la Compagnie.

Le conseil exerce son rôle et s'acquitte de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance de la compagnie et aux politiques et procédures internes.

### **LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT**

Dans le cadre de l'application de la loi n°2015-26 du 07 Août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, telle que complétée par la loi n°2019-09 du 23 janvier 2019, et conformément aux impératifs du règlement n°02-2019 du 28 Août 2019 du Comité Général des Assurances, Astrée s'est dotée d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ce dispositif repose notamment sur un progiciel informatique dédié et intégré avec le système central de la Compagnie.

Astrée engage chaque année des actions de formation au profit de son personnel et de son réseau afin de les sensibiliser par rapport aux diligences qui leur incombent, conformément à la politique de conformité de la Compagnie en matière de blanchiment d'argent.

### **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Dans le cadre de l'application de la Loi organique n° 2004-63 en date du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel, Astrée s'est dotée des autorisations nécessaires à son activité auprès de l'instance nationale de la protection des données personnelles.

Astrée a également mis en place une charte de protection des données à caractère personnel qui est publiée sur son site officiel. La charte décrit les finalités pour lesquelles Astrée traite les données personnelles et annonce aux clients leurs droits et la manière de les exercer.

Astrée a aussi participé à l'élaboration du premier guide sectoriel de la protection des données à caractère personnel édité dans sa première version en 2023, s'agissant d'un projet conduit par la FTUSA en collaboration avec les compagnies d'assurances.

## **RSE- ESG :**

Dans le cadre de l'application de Loi n° 2018-35 du 11 juin 2018, relative à la responsabilité sociétale des entreprises et tout en étant consciente de l'importance des enjeux de la Responsabilité sociétale des entreprises, du développement durable et du concept ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), Astrée s'est engagée à intégrer ces différents axes au niveau de la stratégie globale de l'entreprise.

En effet, les enjeux de développement durable relèvent de l'activité de l'assurance, du fait que les assureurs ont pour mission fondamentale d'évaluer, d'anticiper et de gérer les risques sur le long terme. Cette mission s'exerce autour de deux grandes activités, en tant qu'assureur couvrant les risques à long terme, et en tant qu'investisseur en constituant un portefeuille de placements en couverture des engagements envers les assurés.

Astrée est convaincue de l'importance de la RSE/ESG pour son développement et l'amélioration de sa performance, Elle a intégré le programme ESG Tunisie de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis financé par l'IFC (International Finance corporation) avec succès et participera à une démarche cadencée sur 13 mois de travail en commun et en autonomie afin d'intégrer ces différents axes au niveau de la stratégie globale de l'entreprise.

## ***LE TITRE ASTREE EN BOURSE***

L'indice de la place TUNINDEX, a enregistré une hausse de 7,90% au 31 décembre 2023 contre une croissance de 15,10% en 2022.

Le TUNINDEX20 a réalisé une hausse de 6,50% au 31 décembre 2023 contre une croissance de 18,09% durant l'année 2022.

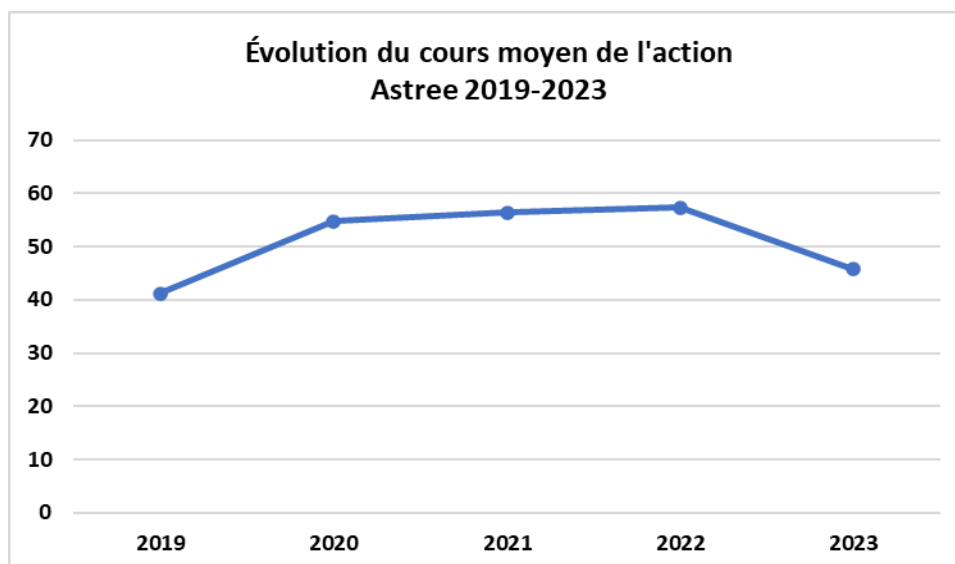
À cet égard, le cours de l'action de notre Compagnie a clôturé l'exercice 2023 à 48,500 dinars contre 52,000 dinars en 2022.

Il en découle une capitalisation boursière au 31 décembre 2023 de 291.000 mille dinars contre 312.000 mille dinars fin 2022.

Le nombre d'actions d'Astrée échangées, en 2023, totalise 39.501 actions pour un montant de 1.807.521 dinars, soit un cours moyen de 45,759 dinars par action.

## **Evolution du cours de l'action ASTREE au 31 Décembre (2019/2023) :**





## ***DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DE LA COMPAGNIE***

### **LE SYSTEME D'INFORMATION**

En 2023, un ensemble de projets ont été menés par la Compagnie reflétant son engagement continu à moderniser l'infrastructure technologique et à améliorer ses processus métiers à savoir :

- **La maintenance et les mises à jour des systèmes existants** : La Direction des systèmes d'information a poursuivi ses efforts en vue de préserver ses systèmes existants en exécutant, constamment, les mises à jour requises et en répondant aux attentes des utilisateurs. Ceci a assuré la stabilité, la solidité, la sécurité et la performance des systèmes informatiques. Dans ce cadre, ASTREE a interconnecté ses systèmes au système E-RECOURS développé par la FTUSA.
- **La conduite du projet de mise en place d'une solution « Antifraude » pour la gestion des sinistres automobile** : En vertu de son engagement envers l'intégrité de ses processus, ASTREE a finalisé en 2023 la négociation et le test d'une solution « Antifraude » pour perfectionner la gestion des sinistres de la branche Automobile. Cette action tend vers la consolidation de ses capacités de détection et de prévention des fraudes, préservant par conséquent la protection des intérêts de la compagnie et de ses clients.
- **Le lancement du projet de mise en place d'un portail client** : Un projet a été entamé pour la mise en place d'un portail client par le biais d'un développement interne. Ce portail procurera aux clients un outil efficace et convivial pour accéder aux services et aux informations de la Compagnie renforçant, par conséquent, son engagement envers une expérience client de qualité.
- **Le lancement des préparatifs pour la mise en place d'un ERP métier** : Astrée a finalisé en 2023 la contractualisation de l'acquisition d'un ERP avec un éditeur de solutions métier, et en vue de sa mise en place, la Compagnie a pris des mesures importantes, notamment l'affermissement de l'équipe AMOA et l'instauration des référentiels de processus et de fiches produits. Ces initiatives sont essentielles pour garantir une exécution réussie de l'ERP et assurer son alignement avec ses objectifs opérationnels.

Cette action continuera en 2024 par l'achèvement des processus et des fiches produits cibles avec le réexamen et les optimisations nécessaires.

- **Le lancement d'un plan de continuité d'activité** : L'année 2023 a été marquée, également, par le démarrage d'une mission pour l'implémentation d'un plan de continuité d'activité. Ce projet présente une tentative stratégique tendant à consolider la résilience de la Compagnie vis-à-vis aux risques opérationnels et à garantir la continuité de ses activités en cas de perturbations majeures.

## **L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF**

Au terme de l'année 2023, l'effectif de la Compagnie s'est établi à 214 employés contre 208 en 2022. Cette progression émane du besoin provenant de l'évolution des diverses activités de la Compagnie, de la substitution des départs et du renforcement de l'effectif des Directions Organisation et Systèmes d'information dans le souci de la mise en place du nouveau ERP.

Durant 2023, la Compagnie a enregistré douze départs dont cinq à la retraite.

L'âge moyen du personnel permanent de la Compagnie a enregistré un rajeunissement pour s'établir à 38,4 ans à fin 2023 contre 39,6 ans au 31/12/2022.

Le taux d'encadrement est resté stable pour s'établir à 62,5% à fin 2023 à l'instar de 2022.

## **LA FORMATION**

La Compagnie considère le développement des compétences des ressources humaines par la formation comme un vecteur essentiel de son accroissement et un gage de sa performance dans une conjoncture très concurrentielle et à l'égard de nouveaux impératifs technologiques et réglementaires, notamment de bonne gouvernance et de gestion des risques.

Au fil de l'année 2023, la Compagnie a réalisé un accroissement des programmes de formation ciblées, particulièrement en bureautique (Excel), soit 46 cadres participants. Parallèlement, la Compagnie continue à instaurer des actions de formation en cycles longs telles qu'en Actuariat et en IFRS.

L'ensemble des actions de 2023 ont touché 34% de l'effectif global de la Compagnie contre 16% en 2022.

## ***EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ACTIVITE EN 2024***

Concernant les prévisions de la conjoncture économique nationale pour l'année 2024, il est prévu une amélioration du rythme de l'activité économique (+2,1%) qui devrait toucher les différents secteurs, notamment le secteur agricole, les industries exportatrices et les services et ce, outre la reprise du secteur minier.

La persistance d'une conjoncture socio-économique difficile en 2023 n'a pas été favorable à la reprise de l'activité économique nationale, plus particulièrement, au niveau de la relance des investissements. Ceci s'est traduit par le rétrécissement de la matière assurable, notamment la rareté des affaires nouvelles relevant du segment des Entreprises.

Dans ce contexte économique, et face à une concurrence de plus en plus vive entre les différents opérateurs du marché des assurances, la Compagnie a établi son budget de production pour l'année 2024, et prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de 261,061MD contre 240,008MD au 31/12/2023, soit un objectif de croissance de 8,77% tiré par la prévision de réalisation de certaines affaires nouvelles importantes et le renforcement de son portefeuille actuel.

<b>Libellé</b>	<b>Prévisions 2024</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Variations 2024/2023</b>
Chiffre d'affaires (CA)	<b>261,061MD</b>	240,008MD	<b>+21,053MD (+8,77%)</b>